

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT EN VUE DE LA  
CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR L'EXPLOITATION D'UN BATEAU ECOLE**

**Cahier des charges**  
(valant règlement de consultation)

**Date limite de remise des candidatures**

**Lundi 23 février 2026 à 12h00**

**1. Nom et adresse de la personne publique :**

Grand Besançon Métropole - Service Tourisme  
Adresse : 4 rue Gabriel Plançon, La City, 25043 BESANCON CEDEX  
Contact : 03 81 87 88 61 / [tourisme@grandbesancon.fr](mailto:tourisme@grandbesancon.fr)

**2. Objet :**

Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public suite à la réception d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'exploitation d'un bateau-école à la Halte fluviale de la Cité des Arts, à Besançon.

**3. Cadre juridique :**

L'organisation de la présente consultation concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec convention de mise à disposition, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, « *lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

**4. Condition de mise à disposition :**

L'autorisation d'occupation du domaine public fluvial se formalisera par la signature d'une Convention d'Occupation Temporaire relative à un appontement et le paiement d'une redevance mensuelle de 81 €.

**5. Date de début de l'AOT :**

15 avril 2026

## **6. Situation :**

Halte fluviale de la Cité des Arts, à Besançon.

## **7. Contexte et descriptif du projet :**

Un opérateur a proposé en 2023 l'implantation d'une activité de bateau-école sur les haltes de Besançon et renouvelle sa demande sur 2026.

Cette activité s'inscrit dans les objectifs poursuivis avec les politiques publiques développées sur le territoire de la CUGBM et notamment le développement du tourisme fluvial, de façon durable et sécurisée.

Une offre de formation au permis bateau sur le Grand Besançon apporte un plus en termes de sécurité de la navigation et d'efficience des secours sur le Doubs. L'implantation de cette activité sur une des haltes de Besançon apporte lisibilité à ce service proposé.

GBM dispose d'une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public fluvial (DPF) de la part de VNF l'autorisant à exploiter le DPF sur le périmètre des trois haltes fluviales communautaires. Dans ce cadre, GBM a la possibilité de sous-louer l'occupation du DPF à certaines conditions et avec l'accord de VNF.

## **8. Durée de l'AOT :**

Du 15 avril 2026 au 15 octobre 2026.

## **9. Présentation des offres – Documents à fournir :**

L'offre devra contenir les éléments suivants :

- Une note de présentation décrivant :
  - les capacités professionnelles et financières du candidat ;
  - un descriptif du projet développé pendant l'occupation temporaire,
  - le chiffre d'affaires prévisionnel de l'activité,
- Un justificatif de moins de 3 mois de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K Bis ou équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an ; ou transmission du numéro unique d'indentification délivré par l'Insee ;
- Pièces attestant de la régularité de l'activité :
  - Certificat d'immatriculation du bateau-école,
  - Attestation de disposition d'un local répondant à la réglementation (25m<sup>2</sup> avec 2 salles distinctes),
  - Certification d'enregistrement du bateau à usage de formation,
  - Acquittement du péage aux VNF,
  - Autorisation d'enseigner la navigation en eaux fluviales en vigueur,
  - Agrément bateau en vigueur,
  - Certificat d'assurance en vigueur.

## **10. Conditions de remise des candidatures :**

Les offres rédigées en langue française seront transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.grandbesancon.fr>

**11. Date limite de remise des offres :**

Lundi 23 février 2026 à 12H00.

**12. Jugement des offres :**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- ✓ Contenu de l'activité : 50 %
- ✓ Capacité financière et chiffres d'affaires : 50 %

**13. Renseignements complémentaires :**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à candidature, les candidats peuvent transmettre leur demande :

- ✓ par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur <https://www.marches.grandbesancon.fr> ;
- ✓ en contactant le Service Tourisme par mail ([tourisme@grandbesancon.fr](mailto:tourisme@grandbesancon.fr)) ou par téléphone au 03.81.87.88.61 (permanence téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30).

**14. Procédure de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Besançon

30 rue Charles Nodier

25044 BESANCON CEDEX 3

Tél : 03 81 82 60 00

Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>